**Emplacement** chèque espèce €uros

**Caution** chèque espèce €uros

**Nom**

**Téléphone**

**e-mail**

**REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS**

organisé par l’ASPOM BEGLES HANDBALL - Le 8 Avril 2018

**Au stade du Dorat - Rue Karl Marx à BEGLES**

*Tél. Mobiles : 06 46 06 02 66 ou 06 72 49 42 05*

***Afin de préserver l’esprit même du Vide-Greniers,***

***ne seront pas acceptés :***

* Les marchands ambulants *ou camelots vendant sur les marchés ; dans le cas d’une intrusion la marchandise sera confisquée jusqu’à la fin de la manifestation, l’exposant sera reconduit par le service de sécurité, sans prétendre à un remboursement.*
* Les ventes d’armes même sous vitrine, les stands alimentaires ou de boissons, la vente d’animaux.

***seront acceptés :***

* Les particuliers, les professionnels *(de la brocante uniquement).*
* Les marchandises proposées à la vente devront être exclusivement des objets de vide-greniers (pas d’objets neufs)

**Pour toute inscription, vous devrez fournir :**

* Copie recto verso d’une pièce d’identité,
* chèque d’un montant de 18€ par emplacement de 5m linéaires,
* chèque de 10€ pour caution de poubelle.

*Les limites d’emplacements devront être respectées*, surtout pour les véhicules accompagnés de remorque, ainsi que pour les fourgons.

L’organisation ne fournit pas les tables pour étaler les marchandises.

**Installation à partir de 5h et jusqu’à 9h / Départ : de 17h à 19h maximum pour les Exposants.**

A l’arrivée de l’Exposant, une place lui sera attribuée, ainsi qu'une poche-poubelle sur demande.

Après 9h aucun stand ne pourra être alimenté, ni à pied, ni en voiture (les manutentions pouvant être dangereuses pour les visiteurs).

***La Caution Poubelle, qu’est-ce-que c’est ?***

*Devant l’incivilité de nombreux exposants concernant les déchets (poubelle), l’organisation se voit obligée de demander une caution de 10 € (en chèque) lors de l’inscription.*

* *A leur départ à partir de 17h les exposants devront s’arrêter à la barrière, la caution leur sera restituée (après vérification de leur emplacement par nos Bénévoles.), sur présentation de leur reçu et de leur poche poubelle utilisée, qu’ils devront ramener chez eux.*
* *Si non présentation de la poche et/ou du reçu la caution sera gardée.*
* *L’ASPOM BHB regrette forcément d’avoir à prendre une telle décision, mais n’a trouvé aucune autre solution pour éviter que le site ne soit transformé en décharge.*
* *Aucune poche-poubelle, déchet ou autre détritus ne devra être laissé sur place ; il est de plus formellement interdit d'utiliser pour cela les containers collectifs présents sur le Stade du Dorat ou de les déposer à ses abords !*

**CLAUSES DE DESISTEMENT OU D’ANNULATION :**

* En cas de désistement de la part de l’Exposant, aucun remboursement ne sera effectué*.*
* En cas d’annulation de la part de l’A.S.P.O.M BEGLES HANDBALL, le club s’engage à restituer le montant de l’engagement, sans qu’aucune indemnisation ne puisse lui être réclamée.

*Les exposants sont seuls responsables des objets proposés à la vente sur leur étalage et pourront à tout moment expliquer leur provenance, lors d’un éventuel contrôle.*

Les exposants ne respectant pas ce règlement se verront reconduits par le service de sécurité, sans prétendre à un remboursement.

Ils ne seront pas repris lors d’une prochaine manifestation.

Ce règlement devra être accepté et signé par chaque exposant lors de l’inscription.

***AUCUNE RECLAMATION NE SERA ACCEPTEE APRES LE DEPART DU SITE DE L’EXPOSANT***

**DECLARATION SUR L’HONNEUR**

Je soussigné (e)

* Exposant en qualité de non-professionnel.
* Exposant en qualité de professionnel.

Certifie avoir pris connaissance ce jour du Règlement du vide greniers organisé par l’ASPOM BEGLES HANDBALL.

*"Lu et Approuvé" manuscrit.*

Date et Signature de l'Exposant.